

## Amende à l'ire



L'ire compréhensible de ce gars qui avait brandi une affiche "Cass'toi pov' con"

au passage de notre gretit (grand mais petit) président, allez voir le lien suivant : **Les Grands Procès**. Il déclare d'ailleurs : "Je pense faire appel de cette décision. Parce que dans "condamné à une amende avec sursis", il y a "condamné". Et s'ils veulent faire un symbole, j'irai défendre le symbole de la liberté d'expression". 30 euros la plaisanterie, ça fait cher sur un mois si je me fie aux conversations que j'entends partout.

Si c'est comme ça que l'on compte en haut lieu remplir les caisses vides d'un État qui ne l'est pas moins, mais de sens cette fois, il va y avoir du boulot !! Je commence à économiser tout de suite. Au cas où...

© GED Ω - 07/11 2008

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.